



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2004 - 009

Le 12 février 2004

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CNR)  
Fractionnement d'actions

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU FRACTIONNEMENT D' ACTIONS CONCERNÉ. CDCC ET BOURSE DE MONTRÉAL INC. N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.**

Bourse de Montréal Inc. et la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (« CDCC »), désirent vous informer que le 28 janvier 2004, le Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CNR ») a approuvé le fractionnement des actions ordinaires en circulation de la société à raison de trois pour deux.

Les actionnaires recevront une demi-action ordinaire de CNR pour chaque action ordinaire de CNR détenue. Le fractionnement des actions à raison de trois pour deux sera effectué sous forme de dividende en actions qui sera payable le 27 février 2004 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 23 février 2004.

### **DÉTAILS DU RAJUSTEMENT DE CONTRAT**

#### **CDCC - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur CNR seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** **Jeudi 19 février 2004.**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **CNX .**

---

#### **Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télec. : 514-871-3530

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)



- **NOMBRE DE CONTRATS :**                    **Inchangé.**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :**                    **150 actions ordinaires CNR.**
- **PRIX DE LEVEE :**                    **Un rajustement sera effectué pour toutes les séries existantes.**
- **MULTIPLICATEUR :**                    **150**
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVEES :**                    **À compter du jeudi 19 février 2004, les limites de positions et de levées passeront de 60 000 à 75 000 contrats.**
- **CUSIP\* :**                    **136375102**

\* La CDCC fournit les renseignements ci-dessus à titre d'information seulement. Bien que tous les efforts aient été mis en œuvre pour assurer l'exactitude des informations, la CDCC ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles.

**La CDCC n'effectuera pas de rajustements sur les récépissés d'entiercements en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercements additionnels.**

### **Bourse de Montréal Inc. – détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, soit le jeudi 19 février 2004, les ordres «ouverts» pour la classe d'options CNR **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions à raison de trois pour deux et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés en utilisant le nouveau symbole CNX.

---

**Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télec. : 514-871-3530



À l'ouverture des marchés le jeudi 19 février 2004, Bourse de Montréal Inc. rajustera les prix de levée pour les séries CNR comme suit :

**Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada**

Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée en vigueur jeudi le 19 février 2004	Code des prix de levée
55,00 \$	36,625 \$	A
60,00 \$	40,00 \$	H
65,00 \$	43,375 \$	B
67,50 \$	45,00 \$	I
70,00 \$	46,625 \$	D
72,50 \$	48,375 \$	E
75,00 \$	50,00 \$	J
77,50 \$	51,625 \$	F
80,00 \$	53,375 \$	G
82,50 \$	55,00 \$	K
85,00 \$	56,625 \$	C
87,50 \$	58,375 \$	R

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Michel Favreau  
Premier vice-président  
et chef de la compensation

---

**Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télec. : 514-871-3530

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)